

CONTRE LA PRIVATISATION ET LE POUVOIR DES MULTINATIONALES POUR LA SUBORDINATION DU COMMERCE AUX DROITS FONDAMENTAUX...

Seule l'OMC a le pouvoir d'imposer ses décisions aux Etats, en autorisant des « représailles croisées » à ceux qui ne respecteraient pas les règles commerciales qu'elle édicte pourtant dans la plus grande opacité.

Sans la mise en place d'une nouvelle hiérarchie des normes juridiques internationales, les règles commerciales continueront de supplanter les droits humains.

Le droit commercial doit être subordonné à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et aux conventions internationales relatives aux questions sociales, sanitaires et environnementales. Les accords conclus à l'OMC doivent en particulier être en conformité avec les règlements émis dans le cadre de l'ONU contrôlant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

CE QUE NOUS VOULONS :

Préoccupées par les conséquences des accords commerciaux sur les droits humains, économiques, sociaux, environnementaux et culturels des populations, nos organisations défendent :

- **Un moratoire sur les négociations** dans l'attente d'une évaluation objective et transparente des impacts économiques, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale ;
- **Le respect systématique du principe de précaution** en matière d'environnement, de santé publique et d'alimentation ;
- **Le retrait des négociations de IAGCS** de l'eau, la santé, l'éducation, la culture et le logement qui constituent autant de **droits fondamentaux** ;
- **Le retrait des négociations NAMA des produits issus des ressources naturelles**, en particulier des produits du bois et de la pêche ;
- **Le droit pour les pays à définir le périmètre de leurs services publics** et de les soustraire aux règles de la concurrence ;
- **L'interdiction des brevets sur le vivant** : plantes, animaux, micro-organismes et gènes ;
- **L'accès effectif de l'ensemble de l'humanité aux médicaments** contre entre autres le Sida, la malaria et la tuberculose ;
- **Le droit des pays et des grandes régions à assurer leur souveraineté alimentaire**, à protéger leur agriculture paysanne et garantir le droit à l'alimentation de leurs populations ;
- **La mise en œuvre de mécanismes de soutien et de régulation des marchés agricoles mondiaux.**

■ **Redéfinir le mandat de négociations de la commission européenne**, depuis ses origines, la Commission européenne détient la compétence de négociation et de conclusion des accords commerciaux internationaux au nom des Etats membres. C'est sur la base des propositions de la Commission que le Conseil des Ministres « Affaires générales » définit le mandat de négociation de la Commission, qui est ensuite seule négociatrice. En réalité la marge de manœuvre propre de la Commission est relativement étroite tant elle est contrainte de satisfaire les intérêts particuliers de chacun des membres. **Quant au Parlement européen, il est un acteur secondaire de la définition et la conduite des politiques commerciales européennes.** À l'OMC la Commission défend des positions libérales dans tous les dossiers de négociations. **Les États membres doivent renégocier le mandat de la Commission européenne à l'OMC. Cette renégociation devra au moins prendre en compte la supériorité des droits humains sur le droit commercial, le droit à la souveraineté alimentaire, la révision de l'ADPIC et l'exclusion des services publics de tout accord commercial.**

Cette redéfinition du mandat de la Commission européenne devra s'opérer en association étroite avec le Parlement européen et les parlements nationaux.

COMMENT VOUS ENGAGER ?

DIFFÉRENTES ACTIONS ET MOBILISATIONS AURONT LIEU EN FRANCE D'ICI LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE HONG KONG. POUR APPUYER CES REVENDICATIONS VOUS POUVEZ :

- Participer aux mobilisations qui auront lieu lors du prochain Conseil général de l'OMC, le 15 octobre 2005 à Genève.
- Diffuser les documents (4 pages, lettres ouvertes, courriers aux décideurs) de la campagne localement, auprès des citoyens, dans les associations et auprès des médias et des élus locaux.
- Inciter votre mairie, votre Conseil général et régional à rejoindre le mouvement des Collectivités hors AGCS.
- Organiser des formations, réunions publiques, conférences et débats dans votre région, notamment lors de la Semaine de la solidarité internationale, du 12 au 30 novembre 2005.
- Participer aux mobilisations prévues en France lors de la prochaine Conférence ministérielle, dans la semaine du 13 au 18 décembre 2005.

Contacts

www.omc10anscasuffit.org

contact@omc10anscasuffit.org



Campagne Hong Kong 2005

À l'initiative de :

- Agir Ici
- Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)
- Association France Amérique Latine
- ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens)
- Les Amis de la Terre
- Les Amis de la Terre
- CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde)
- Confédération Paysanne
- CCCOMC (Coordination pour le Contrôle Citoyen de l'OMC)
- CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement)
- Fédération Artisans du Monde
- FSU (Fédération Syndicale Unitaire)
- Greenpeace
- Guayapi Tropical
- IPAM (Initiatives Pour un Autre Monde)
- Ligue des Droits de l'Homme
- Max Havelaar France
- Peuples Solidaires
- Plate-Forme pour le Commerce Équitable (PFCE)
- RITIMO
- UNEF (Union nationale des étudiants de France)
- Union Syndicale Solidaires
- Vamos !

Le commerce international aujourd'hui c'est :

- Dans un monde où la moitié de la population vit avec moins de 2 euros par jour, où 840 millions de personnes sont victimes de sous-alimentation et où 20% de la population mondiale s'accaparent 80% des ressources, l'OMC a pour mission fondamentale de promouvoir la libéralisation illimitée des échanges au bénéfice des firmes multinationales.
- En visant à démanteler les services publics, les régulations des Etats en matière économique, sociale et environnementale et les accords internationaux relatifs aux droits fondamentaux de la personne humaine, elle encourage la logique du moins disant social, fiscal et environnemental.
- Dans les pays du Nord comme du Sud, les accords conclus à l'OMC mènent aujourd'hui à la ruine des paysans, par la baisse des prix agricoles que l'agrobusiness a imposé, à une remise en cause des services publics et des mécanismes de solidarité collective, à un accroissement des inégalités économiques et sociales et à une surexploitation des ressources naturelles.



OMC 10 ans ça suffit !

POURQUOI SE MOBILISER ?

Le système commercial international repose aujourd'hui sur l'Accord de Marrakech, conclu en 1994 entre 128 pays et composé de 28 accords sectoriels et thématiques. L'Accord de Marrakech a créé l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui est aujourd'hui garante de son application.

Forum multilatéral de négociation des règles commerciales à l'échelle mondiale, l'OMC est aujourd'hui composée de 148 Etats.

Prétendument démocratiques (chaque Etat dispose d'une voix quel que soit son poids économique), les décisions de l'OMC se prennent en fait par consensus sans vote formel, ce qui, compte tenu de l'énorme inégalité des rapports de force, permet aux pays dotés d'une plus grande influence politique d'imposer leurs intérêts au sein du « Groupe des 4 » et de mini-ministérielles élargies au plus à 25 pays. L'aveu du PDG de la firme helvète-suédoise ABB est sans ambiguïté : « *Je considère la mondialisation comme la liberté pour mon groupe d'investir où il veut, le temps qu'il veut, pour produire ce qu'il veut, en s'approvisionnant et en vendant où il veut, et en ayant à supporter le moins de contraintes possibles en matière de droit du travail et de conventions sociales.* »

Libéralisme rime avec accroissement des inégalités, services publics démantelés et environnement dégradé.

Pour transformer les règles du système commercial international, il est urgent de stopper la spirale de libéralisation à l'œuvre à l'OMC.

La 6^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC se déroulera à Hong Kong du 13 au 18 décembre 2005. Elle vise à marquer une nouvelle étape dans la libéralisation des échanges, que peuvent empêcher la solidarité et les mobilisations massives des citoyens du Nord et du Sud. **Pour transformer les règles du système commercial international, il est urgent de stopper la spirale de libéralisation à l'œuvre à l'OMC.**

LES CLÉS DE HONG KONG

La Conférence ministérielle de l'OMC de décembre réunira les représentants de ses 148 membres. Lors de la précédente Conférence, à Cancún en 2003, l'organisation et la mobilisation des pays du Sud contre les diktats de l'Union Européenne et des Etats-Unis avaient fait échouer les négociations. Mais aucun pays ne semble prêt à assumer la responsabilité d'un nouvel échec qui conduirait à la remise en cause de l'Agenda de libéralisation. Les Etats-Unis et l'Union Européenne veulent avancer et obtenir un « accord ambitieux » à Hong Kong. Pour y parvenir ils pourraient faire des concessions sur deux points :

■ LE FAMEUX « MODE 4 »

L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) encadre la libéralisation des services. Le « mode 4 » de l'accord représente un blocage majeur. Il stipule qu'un service peut être fourni d'un pays à un autre par la présence de personnes physiques du pays fournisseur dans le pays bénéficiaire.

L'Union Européenne n'est pas demandeuse de son application, alors que les gouvernements de l'Inde, du Pakistan et du Bangladesh la demandent, estimant que ce serait un moyen de réduire leur chômage. Pour ces pays, l'application du mode 4 entraînerait une fuite des cerveaux alors que la présence de ces nouveaux travailleurs « plus qualifiés, plus efficaces et/ou moins chers » (pour l'OMC) dans les pays développés exercerait une pression à la baisse sur les conditions de travail.

■ L'AGRICULTURE

L'agriculture se trouve au cœur du blocage des négociations actuelles. Les grandes puissances agricoles du sud (Argentine, Brésil, Thaïlande) veulent que l'Union européenne et les Etats-Unis ouvrent plus largement leurs marchés intérieurs à leurs productions à bas coût. En contrepartie, ils offriraient des concessions dans les secteurs des services et des produits de haute technologie.

Une nouvelle phase de libéralisation des échanges de produits agricoles entraînerait la ruine de millions de petits paysans dans les pays pauvres comme dans les pays riches avec en parallèle une augmentation scandaleuse des profits des multinationales de l'agro-alimentaire.

■ NAMA, OU L'ANTI-DÉVELOPPEMENT

Par ailleurs, les discussions sur « NAMA » (non agricultural market access/ accès aux marchés non-agricoles) ont pour but de réduire ou d'éliminer les tarifs douaniers pour intensifier les échanges. La proposition de réduction des tarifs douaniers émanant des pays les plus riches est la plus dure : plus un tarif douanier est élevé, plus il devra diminuer. Les pays en voie de développement en subiraient les conséquences les plus funestes. Sur le plan social, la disparition d'entreprises soumises à la concurrence de pays pratiquant souvent le dumping social entraînerait l'augmentation considérable du chômage dans des pays déjà éprouvés. NAMA couvrant le champ de la pêche et de l'exploitation forestière, le démantèlement des protections douanières contribuerait également à intensifier la pression de l'exploitation industrielle sur des écosystèmes déjà fragilisés, déstructurant ainsi les modes de vie de nombreuses communautés humaines à travers la planète.

QUI GOUVERNE À L'OMC ?

■ LA LOI DU PLUS FORT

En théorie le dispositif institutionnel de l'OMC paraît égalitaire (une voix par pays, règle de consensus). En réalité, dans la plupart des cas, les décisions sont prises par les pays les plus puissants (Union européenne, USA, Canada, Japon) et imposées aux pays les plus pauvres et les moins dotés en ressources de négociations. Plus vulnérables aux pressions économiques, contraints par les Institutions financières internationales de se conformer à leurs prescriptions libérales, les pays du Sud dans leur majorité sont forcés d'accepter des accords contraires à leurs intérêts. La montée en puissance des « grands du Sud » (à côté des Etats-Unis et de l'Union européenne, le Brésil et l'Inde sont membres du « non-groupe des 4 » qui joue désormais un rôle clé dans les négociations) a surtout confirmé la place déterminante qu'y occupent les rapports de force entre les pays.

■ OPACITÉ VERSUS CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE

Les négociations à l'OMC se déroulent dans la confidentialité des petits comités de spécialistes et négociateurs chevronnés. Alors que les règlements édictés dans l'enceinte de l'OMC affectent directement un nombre croissant de champs de la vie des citoyens (alimentation, santé, éducation, environnement, culture...), les citoyens ne sont pas régulièrement informés du contenu des débats et des enjeux des négociations en cours et ne disposent d'aucun mécanisme de contrôle des décisions.

■ LE POUVOIR AUX MULTINATIONALES

La levée totale des entraves au commerce international répond surtout aux intérêts des entreprises multinationales et des marchés financiers.

Les accords agricoles privilégient la grande agriculture orientée vers l'exportation, contrôlée par une poignée de firmes transnationales actives dans la production, la transformation et la distribution de produits agricoles. La privatisation progressive des transports, de l'énergie et des services publics renforce le pouvoir des multinationales. Pour autant leur responsabilité économique, sociale et environnementale n'est soumise à aucune réglementation contraignante assortie d'un mécanisme de contrôle citoyen.

LA NÉGATION DU DROIT À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

L'Accord sur l'Agriculture oblige tous les pays à importer des produits agricoles et à baisser tous les obstacles au commerce agricole, permettant ainsi aux firmes agro-alimentaires de venir concurrencer les paysans sur leur propres marchés locaux. En tirant les prix vers le bas, cet accord signe la mort des paysannes locales.

Il pousse les agricultures au productivisme, néfaste pour les producteurs, l'environnement et la santé des consommateurs. Enfin et surtout, il enlève aux Etats ou ensembles régionaux le droit à définir leur propre politique agricole, à réguler et à protéger leurs marchés. Face à ce déni du droit à la souveraineté alimentaire, chaque pays et groupe de pays doit obtenir le droit effectif de satisfaire ses besoins alimentaires de la manière dont il le souhaite, sans dumping vis-à-vis des autres pays.

L'EXPROPRIATION INTELLECTUELLE

L'Accord sur le droit de la propriété intellectuelle lié au commerce (ADPIC) permet de déposer des brevets sur la prétendue découverte de substances, matières ou savoir-faire déjà existants. Ces droits de propriété intellectuelle s'exercent au détriment des droits humains lorsqu'il est question de découvertes ou d'inventions touchant à l'intérêt collectif.

Ainsi l'ADPIC autorise les firmes pharmaceutiques à fixer pour les médicaments essentiels des prix inabornables aux pays du Sud, tout en les empêchant de les produire eux-mêmes. L'ADPIC permet également la brevetabilité de plantes, semences, savoir-faire ou connaissances relevant du patrimoine commun de l'humanité.

L'ère du numérique ouvre de nouvelles perspectives pour le commerce. Mais cette fluidité du transfert de l'information requiert un renforcement du contrôle des droits sur la propriété intellectuelle. Pour les multinationales de l'informatique, des semences, du divertissement, la garantie de percevoir des royalties sur leurs brevets, copyright, licences est devenue une priorité absolue. Bush n'hésite plus à désigner les pirates comme les nouveaux ennemis de l'Amérique.

LIBÉRALISER AU PRIX DES ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX

La privatisation des biens publics environnementaux (forêts, eau par exemple) introduit des logiques concurrentielles et productivistes profondément destructrices pour les écosystèmes.

Le pillage des ressources naturelles par les multinationales est facilité dans des pays du Sud, beaucoup plus dépendants des financements des multinationales et contraints à faciliter les investissements des entreprises par leurs créanciers internationaux. Les transports accrus impliqués par la libéralisation des échanges augmente le réchauffement de la planète.

Or aucune disposition n'est prévue pour arbitrer, en cas de conflit, entre les logiques des accords internationaux sur l'environnement et les règlements prévus par l'OMC : le droit de l'environnement n'est pas supérieur au droit commercial ! Au contraire, les décisions prises par l'Organe de Règlement des Différends ont toujours été défavorables au droit environnemental.

Ainsi l'invocation du principe de précaution (quant aux OGM par exemple) par les Etats qui le souhaiterait ne fait pas partie des exceptions prévues aux accords conclus dans l'OMC. Les Etats-Unis tentent ainsi d'imposer les OGM à travers l'OMC, en remettant en cause le droit internationalement reconnu des pays à refuser ou à étiqueter les OGM.

AUJOURD'HUI LA GUERRE DU PÉTROLE, DEMAIN, CELLE DE L'EAU ?

L'Accord Général sur le Commerce des Services définit un cadre pour obliger les pays à ouvrir les marchés de « tous les services de tous les secteurs » à la concurrence extérieure. Représentant des secteurs stratégiques pour les firmes privées, les services publics (transports, communications, logement, énergie) et ceux correspondant aux droits fondamentaux (santé, éducation, eau, culture) sont les plus menacés. Depuis le GATT, l'eau était considérée comme un bien obéissant à certains tarifs et règles environnementaux.

Mais la prospection de l'eau, sa captation, son traitement, sa distribution sont considérés par l'AGCS comme des services et soumis aux règles de la concurrence commerciale. Or l'AGCS implique l'élimination des obstacles à la libre-concurrence que peuvent être les normes environnementales, les législations, les règlements qui sont instaurés par les Etats et les collectivités territoriales.

Accès à l'eau pour tous, mesures sanitaires, tarifs préférentiels et tout ce qui fait le service universel sont bradés au profit de l'implantation de multinationales et au détriment de la cohésion économique, sociale et territoriale.